



Le mot de la présidente

L'indépendance du médiateur ? de la médiation ?

Dans cet éditto, en tant que présidente, je veux vous faire part de l'importance toute particulière que j'accorde à la reconnaissance du titre de « médiateur ». En effet, celle-ci est indispensable pour défendre l'indépendance du médiateur.

La profession de médiateur n'est pas facile. Nous sommes convaincus à l'U.B.M.P que c'est une profession à part entière et une profession à part avec toutes ses spécificités et sa déontologie. Au cœur de notre déontologie nous avons le caractère volontaire de la médiation, la confidentialité, la neutralité et l'impartialité. Or, tout ceci est garanti par l'indépendance du médiateur. Indépendance vis-à-vis du cadre institutionnel, vis-à-vis de la hiérarchie, vis-à-vis du mandataire qui invite les médiateurs à s'adresser à lui. Mais aussi vis-à-vis des médiateurs et de la problématique qu'ils amènent en médiation.

En tant que médiateur croyant à l'utilité de la médiation et à sa juste place dans notre société, nous avons le devoir d'exiger notre indépendance et de la défendre.

Si nous ne le faisons pas, nous trahissons la médiation aux yeux des médiateurs et la confiance basée sur la confidentialité que nous leur offrons.

A nous donc, partout où nous exerçons notre métier, d'avoir le courage de refuser nos services si notre indépendance n'est pas totale.

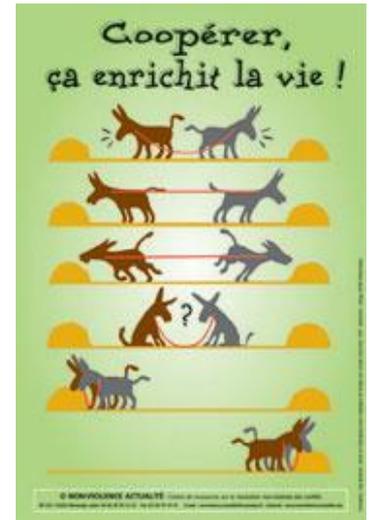
L'indépendance du médiateur est bien plus que la revendication d'un droit. C'est le devoir du médiateur et une nécessité de la médiation.

Conseil de Direction

Présidente : PEÑA CONCEPCION Celia
Vice-président : BOURGEOIS Paul
Secrétaire : de LARA Marilia
Trésorière VAN DEN STEEN Hélène
Directeurs: GRAETZ Robert - SARITAS Sehriban – RUISI Maria

SOMMAIRE

- Mot de la présidente
- Agenda : Assemblée Générale, Conseils de Direction, Interventions, réalisations, projets conférences, articles, infos ...
- Bibliothèque



PROCHAINES REUNIONS

Assemblée générale

27 février 2015 de 18 à 22h – Namur

Conseil de Direction

4/11/14 de 16 à 20h – Bxl
2/12/14 de 16 à 20h – Bxl
16/01/15 de 14 à 18h - Bxl

Interventions

Mercredi 19/11/2014 de 10 à 12h
Org. Namur : Sehriban Saritas (FR)
Sehriban.saritas@ville.namur.be

Jeudi 22/01/15 de 14 à 16h
Org. Nivelles : Brunhilde Calewaert (FR)
bubucalewa@gmail.com

Lundi 26/01/15 de 18 à 21h
Thème : Indépendance du Médiateur
Org. Bruxelles : Célia Peña
Celia.pena@ubmp-bupb.org



Paraît 4 fois par an

Janv./Févr. – Avril/Mai -
Août/Sept. - Nov./Déc.



***ECHOS DE L'UNION******Axes principaux d'action de l'UBMP pour 2014-2016***

- Défendre et protéger la profession en associant tous les médiateurs et assurer une visibilité de la profession auprès des pouvoirs publics.
- Regrouper et unir les médiateurs professionnels des champs multiples et variés.
- Promouvoir la médiation auprès du public et des pouvoirs politiques et informer c'est-à-dire faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...

Pour participer à nos réunions - contactez un responsable ou le secrétariat via email

Responsables :

Acteurs en médiation (nationaux/internationaux) et **Site UBMP**: Célia Peña – celia.pena@ubmp-bupb.org
Ecrits en médiation et Newsletter: Marilia de Lara - marilia.lara@ubmp-bupb.org
Séminaires « médiation » et Reconnaissance du titre : Hélène van den Steen - helene.vds@ubmp-bupb.org
Ethique et déontologie : Maria Ruisi - maria.ruisi@hotmail.com
Intervisions : Sehriban Saritas - sehriban.saritas@ville.namur.be

Commission Fédérale de Médiation - 5 représentants :

Hélène van den Steen, Véronique de Jamblinne, Roxane Labat, Olivier Dulon, Celia Peña

ECHOS DU SITE - une vitrine de l'UBMP vers l'extérieur

- *Mise en place d'un annuaire ;*
- *Information concernant les possibilités de stages pratiques*
- *Profil professionnel « Médiateur » approuvé par le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale – le 1/07/2011 (s/ site)*
- *Diffusion de document sur l'Assistance judiciaire en médiation (s/ site)*
- *Bibliothèque (s/ site)*
- *Formations de nos membres ou toutes les formations (s/ site)*

« Site »
Responsable : Celia Peña,

UBMP-BUPB-BUPM: l'Union Belge des Médiateurs Professionnels est une Union professionnelle créée en 2003, reconnue par le Conseil d'Etat en 2006 et par le SPF Economie comme Fédération Nationale Professionnelle en 2014. Elle regroupe des médiateurs exerçant dans de multiples champs. Elle a pour mission de promouvoir la médiation et d'assurer le développement de la profession. www.ubmp-bupb.org

L'UBMP accueille, comme membre adhérent, toutes personnes intéressées par ses activités (ex: personnes de confiance, experts, parents...). Les membres effectifs sont médiateurs professionnels.

Nous recherchons des salles pour nos assemblées, séminaires, fêtes...

Vous avez une proposition ? Contactez notre secrétariat via email : secretariat@ubmp-bupb.org





10 raisons pour lesquelles l'humour est la clé du succès professionnel

L'**humour** est une **qualité** inestimable que possèdent les meilleurs leaders. Il simplifie la vie professionnelle et peut se révéler être un **atout non-négligeable pour votre carrière**. Vous doutez de la place de l'humour au travail? Jetez un œil à ces 10 raisons pour lesquelles l'humour peut servir votre vie professionnelle.

1. Les gens apprécient de travailler avec vous

Les gens veulent travailler avec des gens qu'ils aiment. On passe assez de temps au bureau pour vouloir éviter les collègues rabat-joie... L'humour (pas trop gras, ni trop moqueur, pour satisfaire chacun) est une excellente manière de se faire apprécier de tous au travail.

2. L'humour est un puissant antistress

L'humour a un effet 'triple actions' : il permet de changer la vision sur le problème qui cause le stress, il fournit une réponse émotionnelle à ce problème ainsi qu'une réponse physique, car rire relaxe le corps.

3. L'humour humanise

Les blagues permettent de mettre sur le même pied d'égalité employés et patrons, de les réunir et de rappeler que nous sommes au final, semblables.

4. L'humour met à l'aise

Bien utilisé, l'humour peut faire tomber les barrières et les tensions. L'humour permet également de désamorcer les conflits au travail, en offrant une autre possibilité face à l'agressivité.

5. Ha + Ha = haha

L'humour stimule la créativité. Grâce à l'humour, on joue avec les idées, on oublie la peur du ridicule, on voit les choses sous un autre angle. L'humour permet de faire de nouvelles associations auxquelles on n'aurait pas pensé initialement! L'humour est un terreau fertile pour l'innovation et la créativité. De plus, l'inspiration vient plus facilement quand on est détendu.

6. L'humour aide à construire la confiance

L'humour révèle bien souvent la personnalité authentique dissimulée derrière le masque professionnel. La révéler instaure directement un climat de confiance entre vous et votre interlocuteur.

L'humour est également vu comme un signe d'intelligence. Tout cela permet aux gens de faciliter leurs relations professionnelles.

7. L'humour booste le moral

A choisir, tout le monde préfère s'amuser au travail. Si l'ambiance du bureau est rigolote et favorise l'humour, les employés ne viendront plus jamais travailler avec les pieds de plomb.

8. L'humour rend plus accessible

Spécialement en tant que patron, être accessible vous permet de vous entourer de gens honnêtes et ouverts. Tout bénéfique pour votre carrière et votre entreprise.

9. L'humour fait sortir votre entreprise du lot

Dans une certaine mesure, utiliser l'humour dans vos relations - clients (comme par exemple dans le community management) permet de faire sortir votre entreprise du lot et de la rendre plus sympathique aux yeux de vos clients. Vous fidéliserez ainsi une communauté de 'fans'.

10. L'humour augmente la productivité

L'humour crée une atmosphère plus optimiste qui encourage les interactions et le brainstorming. Cela augmente sans conteste la productivité des travailleurs. De plus, si l'atmosphère est agréable, vous serez davantage passionné par votre travail, vous serez donc plus enthousiaste et plus rigoureux.

Source : Forbes.com





*Fruit de nos recherches et base de réflexions, nous reprenons ci-dessous un texte de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (**Organisation syndicale de Médiateurs professionnels - France**).*

Clauses de médiation

Les clauses de médiation et de sauvegarde de la liberté contractuelle se multiplient à l'intérieur des contrats que vous côtoyez au quotidien. Contrat de travail, commande, facture, contrat de prestation, conventions, accords de médiation... la liste est longue. Vous êtes amené à rencontrer tous ces contrats dans votre vie professionnelle mais aussi dans votre vie privée (contrat de mariage, commandes, factures, séparation à l'amiable...) mais quelles sont les différences et que pouvez vous en attendre.

Votre liberté préservée

La clause de médiation permet de mettre en œuvre une médiation par l'intermédiaire d'un tiers indépendant, neutre et impartial respectant le code d'éthique et de déontologie des médiateurs lors d'un conflit, c-à-d quand la discussion devient difficile avec le ou les autres signataires du contrat. En cas de conflit et avant d'aller en justice - qui imposera la loi (action – réaction, un jugement peut être insatisfaisant pour toute les parties), la médiation professionnelle permet de vous affirmer et de parvenir à un accord librement consenti. Le médiateur n'est pas un magicien, il sait les composantes d'un conflit et vous permet de vous défaire de ce qui constitue le conflit afin de revenir sur un terrain relationnel propice aux échanges et à la co-crédation de solution.

La clause de sauvegarde de la liberté contractuelle : cette clause est antérieure au conflit, elle met en avant la volonté des contractants de ne pas tomber dans les ornières relationnelles que constituent les conflits. Concrètement, avant même qu'un conflit éclate, les parties s'engagent à recourir à un tiers dont les compétences relationnelles sont assurées par sa formation et le respect d'un code d'éthique et de déontologie, afin de prévenir les risques relationnels inhérents aux changements intervenus dans la relation. Cette clause, placée avant la clause de médiation, est axée sur la prévention des risques relationnels. Elle peut être la concrétisation de l'engagement de l'entreprise à les prévenir. Le chef d'entreprise est pénalement responsable en cas de non mise en place de plan de prévention des risques relationnels (ex : harcèlement...)

Les entreprises ont mis en place ce genre de clauses dans leur contrat, de manière individuelle ou en prenant conseil auprès de médiateurs professionnels. Vous pouvez les trouver en fin de contrat dans la partie litige, conflit, règlement des litiges, peu avant la mention du tribunal compétent en cas d'impossibilité de mise en œuvre de la clause de médiation.

A savoir : la jurisprudence permet au juge de renvoyer en médiation une entreprise qui n'aurait pas engagé une médiation alors que la clause est prévue au contrat, l'affaire ne pouvant être traitée en justice qu'après la tentative de résolution par les voies amiables.

Votre liberté préservée, voilà comment.

La médiation professionnelle, s'appuyant sur la qualité relationnelle, permet aux personnes de passer d'un conflit où les personnes s'attaquent l'une l'autre à une confrontation où les idées sont analysées pour trouver un projet commun. La médiation professionnelle s'inscrit dans la rationalisation des échanges et les décisions durables.

En quoi votre liberté en est préservée ?

Quand vous êtes en conflit avec une personne, cette personne est votre adversaire et toutes les dynamiques relationnelles sont basées sur l'attaque de l'autre et la préservation de soi, la méfiance règne, le conflit s'installe. Les informations passent au crible de la méfiance. Elles alimentent le doute, la suspicion, la certitude que l'autre veut imposer sa solution parce qu'elle lui est plus profitable, et donc que vous allez être





spolié. Le médiateur professionnel est là pour lever le voile sur ce qui est, tiers n'ayant aucun parti pris ni aucun intéressement au conflit ou à sa résolution, il permet à chacun d'évacuer l'illusion qui habite leurs pensées, l'oasis en plein désert, pour analyser la situation. A froid, pour que les possibilités soient basées sur une dynamique d'ouverture et non de défense.

Ces clauses vous permettent de vous affirmer, non en opposition à l'autre, mais en fonction de ce qui est possible et de ce qui vous est acceptable.

Mais comment faire en sorte que ces clauses soient insérées dans les contrats ?

Vous êtes chef d'entreprise, particulier, responsable d'association, salariés, membres d'association ou d'organisations (territoriales, publiques), rien de plus simple, il suffit d'engager la conversation avec un médiateur professionnel qui vous guidera pour que ces clauses soient une liberté supplémentaire pour chacun et que ces clauses soient mises en œuvre le cas échéant dans les conditions assurant la liberté de chacun.

Simple, rapide, sans coût caché, insérer une clause de médiation dans les contrats est la concrétisation d'une volonté éthique forte, un pas de plus vers le droit à la médiation.

Colloque à Charleroi

La Cellule Médiation de Quartier de la Ville de Charleroi propose

Colloque 20 ANS

La médiation de quartier au coeur de la vie locale

Les partenariats sous la loupe...

Mardi 18 novembre 2014 de 9h00 à 17h00
Château de Monceau
Place Albert 1^{er}
6031 Monceau-sur-Sambre

Renseignements et réservations 071/28.60.90
mediationdequartier@charleroi.be
Places limitées

9h00	Accueil des participants
9h30	Introduction de la journée, Bilan du Service médiation après 20 ans d'activités
10h00	Fabrice Pirard - Chef de projet PCS
10h30	Police Administrative à médiation de quartier (intervenants : Dominique COIRTEL - Responsable Service Amendes Administratives)
10h45	Médiation Communale à médiation de quartier (intervenants : Jean-Pierre LANGE - Médiateur Communautaire)
11h10	Police locale à médiation de quartier (intervenants : Renaud LEROUX - Commissaire de Police)
12h00	Lunch
14h00	Parquet de Justice à médiation de quartier (intervenants : Vanessa SAMAIN - Substitut Procureur du Roi)
15h10	Justice de Paix à médiation de quartier (intervenants : Thierry MARCHANDIS - Juge de Paix)
15h50	Conclusions
16h00	Franco GIZZI - Responsable Services Relations aux Citoyens et Médiation de Quartier
16h30	Cloûture des travaux et drink

Chaque atelier sera suivi d'un échange avec les participants.

Une Initiative de la Direction de la Prévention et de la Sécurité
Division Prévention Quartiers - Service Relations aux Citoyens



Avec le soutien de Serge BEGHIN, Echevin des Quartiers

Conférence à Bruxelles

Médiations asbl invite

JACQUELINE MORINEAU
médiatrice, auteure, formatrice

CONFERENCE

« Le médiateur de l'âme »
Par son parcours personnel jalonné de lourdes épreuves, par son riche bagage culturel, par son approche professionnelle et concrète de la médiation, Jacqueline Morineau parvient à transmettre le fruit précieux de toute une vie : comment se réconcilier avec soi-même et les autres.

Confrontée à la souffrance qui est au coeur du conflit, elle a élaboré une approche, « la médiation humaniste », pour permettre à tous de comprendre le cheminement des événements, leur responsabilité et de découvrir leur capacité de changer d'attitude et ainsi de changer la situation.

Mercredi 19 novembre 19 h 30
Centre de loisirs
Avenue de la Basilique, 14
1082 Berchem-Ste-Agathe
Réservation souhaitée
mediations@mediationsasbl.be
02/426.16.43
Parking gratuit

Pour tous : 10,00€
Formés à l'asbl Médiations : 8,00€
Étudiants et sans emploi : 5,00€

7^{ème} Colloque international – Lille (France)

les 29 et 30 mai 2015
(pré-colloque le 28 mai)

**« Lorsque le lien parent-enfant est menacé...
quelle collaboration entre les intervenants ? »**

Renseignements, inscriptions : www.aifi.info - secretariat@aifi.info



Association
Internationale
Francophone des
Intervenants auprès des
familles séparées

AIFI





Aux heures difficiles

Aux heures difficiles
quand les souffrances d'antan
se réactivent
seul le corps peut dire
ce que la bouche n'a pu dire

Alors la nouvelle parole qui jaillit
met les mots qui cicatrisent
qui réparent, qui achèvent et qui guérissent.

Et du corps peut enfin surgir
le Grand Cri de la Vie.

Et de la bouche
la langue aussi se délie
pour que parle la voix de l'oubli
pour que naissent
des maux enfouis
tous les mots qui nous disent.

Françoise BLOT



INFOS - INFOS - INFOS – INFOS

Le médiateur exempté de la TVA ?

« Conformément à l'article 44, § 2, 5°, du Code de la TVA, les prestations de services qui ont pour objet l'orientation scolaire ou familiale, ainsi que les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, sont exemptées de la TVA. Les prestations de services des médiateurs familiaux sont exemptées de la TVA en vertu de cette disposition légale. Les prestations fournies par les avocats en tant que médiateurs familiaux sont par conséquent exemptées.

D'autres exemptions de TVA sont aussi susceptibles de s'appliquer, telle que l'exemption en faveur des conférenciers (article 44, § 2, 8°, du Code de la TVA) et l'exemption relative aux contrats d'édition d'œuvres littéraires et artistiques conclus par les auteurs (article 44, § 3, 3°, du Code de la TVA), pour autant que toutes les conditions d'application de ces dispositions légales soient remplies. »

La médiation prise en compte par l'employeur – la mutuelle – l'assurance... ?

Certains **employeurs** interviennent pour une part (10 €) dans le prix d'une séance de médiation. Un document est à compléter par le médiateur pour chaque séance (date, coordonnées du médiateur et des intéressés). Un exemplaire du document peut être fourni à la demande (helene.vds@ubmp-bupb.org). Qu'en est-il des **mutuelles, des assurances** : informations vous sera données lors de nos prochaines parutions. Hypothèse : double interventions ? N'oublions pas **l'assistance judiciaire en médiation**.

Formation professionnelle continue



Directeur des ressources humaines

! Rappel !

Le médiateur agréé qui souhaite prolonger son agrément par la Commission Fédérale de Médiation doit prouver, avant fin janvier 2015, sa formation continue de 18h/2ans.





Master Class en Médiation

Module 1: 6.11.2014 - Le Cadre en médiation

Module 2: 27.11.2014 - La responsabilité en médiation - Ligne du temps et contributions

Module 3: 18.12.2014 - Comment gérer les options chiffrées

Module 4: 13.01.2015 - Les paquets d'offres et la négociation distributive

Module 5: 27.01.2015 - Gérer les impasses et les incidents en médiation

Description du contenu de chacun des modules sur le site de PMR www.pmr-europe.com

La médiation professionnelle, à l'heure du débat.

Merci d'apporter vos idées sur le sujet

Dans la presse :

- **Détecter la manipulation, dans Canal et compagnie**

Publié le 4 décembre 2014 | Par *Université de Paix*

Christelle Lacour (Formatrice à l'Université de Paix) était présente sur le plateau de l'émission Canal et compagnie (Canal Zoom et Canal C) pour parler de **détection de la manipulation**. Elle est intervenue en seconde partie d'émission.

- **Les conflits entre frères et soeurs, sur Télé Sambre**

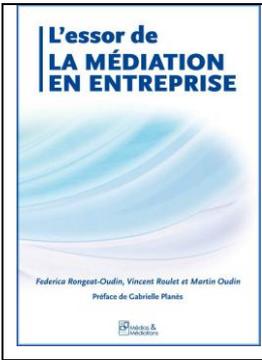
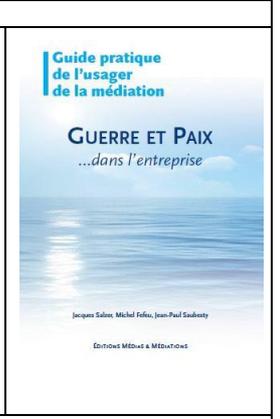
Publié le 26 novembre 2014 | Par *Université de Paix*

L'émission « Une éducation presque parfaite » sur TéléSambre a abordé la question des conflits entre frères et soeurs, avec Christelle Lacour (Formatrice en gestion de conflits à l'Université de Paix asbl) et Bruno Humbeek.





Ouvrages consacrés à la médiation... au conflit.....à la communication...

	<p>L'essor de la médiation en entreprise Ouvrage collectif dirigé par Federica Oudin, Vincent Roulet, Martin Oudin Préface de Gabrielle Planès</p> <p>A partir d'études des textes, de témoignages et d'exemples, l'ouvrage explore et commente le cadre réglementaire applicable aux multiples formes de la médiation interne en entreprise. Il brosse un portrait de ce qu'est aujourd'hui la médiation au sein des organisations en France, pointe les freins qui restent à lever et esquisse les axes qui permettront son essor.</p> <p>ISBN 979-10-91871-03-7 - EAN 9791091871037 - Prix : 15,00 €</p>	
	<p>Guide pratique de l'utilisateur de la médiation Guerre et Paix ...dans l'entreprise Jacques Salzer, Michel Fefeu, Jean-Paul Saubesty</p> <p>Ce petit guide s'adresse aux utilisateurs et aux prescripteurs de médiation en entreprise. A partir de définitions, de grilles d'analyse et d'exemples, les auteurs décrivent le fonctionnement et les règles de la médiation. Ils proposent une aide à la décision claire, utilisable à tout moment : avant, pendant et en fin de médiation. A vous de choisir - ou pas - ce mode d'intervention, en toute connaissance de cause.</p> <p>ISBN 979-10-91871-00-6 - EAN 9791091871006 - Prix : 7 €</p>	
	<p>Médiation familiale : Pratiques et approches théoriques</p> <p>Ce livre collectif sur les pratiques de médiation familiale éclaire les pratiques plurielles et tire des fils conceptuels à partir de temps d'analyse des pratiques et de regards portés par des théoriciens sur le travail des médiateurs familiaux.</p> <p>Claire Denis & coll. Claire Denis, animatrice de groupes d'analyse des pratiques, des médiateurs familiaux de toute la France, des invités (philosophes, sociologues, juristes, linguistes, etc.).</p>	
	<p>Le guide des modes amiables de résolution des différends (MARD)</p> <p>par Natalie Fricero, Charlotte Butruille-Cardew, Linda Benraïs, Béatrice Gorchs-Gelzer et Guillaume Payan</p> <p>Les modes amiables de résolution des différends occuperont une place de choix dans la justice du XXI^e siècle, spécialement dans les conflits familiaux. Mais ils sont encore, pour certains, mal connus, et les notions parfois confondues : conciliation, médiation, droit collaboratif, procédure participative.</p> <p>Il manquait un guide des modes amiables de résolution des différends, avec des exemples d'actes et de courriers, qui permettent aux praticiens de choisir le mode amiable le plus approprié à la situation. Cet outil existe désormais dans la collection « Guides Dalloz », sous la direction de Natalie Fricero.</p> <p>L'apport de cet ouvrage et la qualité de ses développements ne sont pas passés inaperçus, ce 26 septembre 2014 le Barreau de Nancy lui a décerné le « Prix du Livre juridique 2014 ».</p>	